

Les propos suivants de l'imam Ali (as) « Laissez-moi et cherchez quelqu'un d'autre en dehors de moi » sont-ils contradictoires au fondement selon lequel l'imamat est une ? nomination divine

<"xml encoding="UTF-8?>

Question



l'auteur de Nahjul-Balagha un livre important des chiites révèle qu'Ali (as) n'avait pas accepté de prendre les fonctions de l'imam en disant : «laissez-moi et cherchez quelqu'un d'autre que moi » (Nahjul-Balagha, page 136, page 366 et 322). N'est-ce pas là preuve que le chiisme est une confession sans fondement ? Pourtant vous dites qu'Ali (as) a été désigné par Dieu pour assurer les fonctions d'imam et de calife. Si tel est le cas, pourquoi refuse-t-il d'exercer ses ? fonctions

Résumé de la réponse

Il a été établi à l'aide d'arguments irréfutables et pertinents que l'imamat d'Ali (as) est une nomination de Dieu qui l'a promu à ce poste. Quant à l'interprétation des propos de l'imam Ali (as) qui dit : « laissez-moi et cherchez quelqu'un d'autre que moi », il faut rappeler ceci : bien que l'imam ou le guide est désigné par Dieu, l'exercice et l'acceptation de cette fonction dépendent de l'allégeance et l'approbation de la population. Dans ce discours (dont vous n'avez cité qu'une infime partie de la première phrase) l'imam Ali signale que les conditions d'acceptation pour l'exercice de cette fonction ne sont pas encore réunies. A travers ces

propos il veut dissiper les obstacles qui subsistent et obtenir confirmation de la population en la préparant à accepter le système administratif qu'il allait imposer pour ne laisser aucune occasion ou prétexte aux éventuels protestataires

En effet l'imam dit dans la suite du discours : « car nous allons vers des événements et des choses pleins de couleurs et susceptibles d'engendrer les troubles, des événements qui ont plusieurs facettes et qui feront en sorte que les âmes et les esprits ne demeurent constant et stables. L'horizon de la vérité sera caché par les nuages de la corruption et le droit chemin de la vérité sera inconnu. Sachez que si j'accepte votre invitation, j'agirais avec vous conformément aux normes que j'ai apprise et je ne ferai pas attention aux propos de tel ou tel .« et n'écouterai pas les blâmes des gens qui sont doués pour faire des reproches

Réponse détaillée

Imamat, nomination divine

Les chiites croient en l'imamat comme une fonction religieuse relevant des prérogatives divines et respectant les normes de la législation islamique et non un sultanat mondain bâti sur des facteurs sociaux. Les historiens musulmans écrivent : « lorsque le prophète se rendit vers la tribu Baní Amer ibn Sa 'ah pour les appeler à l'islam et solliciter leur collaboration dans la propagation du message, quelqu'un de cette tribu, un certain Beihara réagit ainsi à la proposition du prophète : « Si nous te suivons et que Dieu te fasse triompher sur tes ennemis, ? nous confieras-tu le califat après toi

Le califat est une question qui revient exclusivement à Dieu, il répondit le prophète, et il le donne à qui il veut »[1]. Une manière de dire que le califat dépend de Dieu et non de Mohammad (ç). Ces déclarations du noble prophète montrent que la succession est une affaire et un droit qui reviennent à Dieu et son messager et non un droit du peuple. Donc le

prophète n'a aucun rôle autonome dans la désignation de son successeur et cela revient à Dieu. En réalité la philosophie de la clôture de la mission prophétique a un lien avec la nomination d'un imam infaillible car c'est avec la présence d'un tel guide que les intérêts de La communauté islamique après la mort du prophète pouvaient être garantis.[2]

Ces écrits n'offrent pas d'occasion pour démontrer complètement cette question. Nous l'aborderons sommairement, laissant le soin aux lecteurs de consulter les livres tels que Al .Ghadir d'Allamah Amini et Mouraje'at de Sayyed Sharafoudine

Nous citons des versets coraniques faisant allusion au caractère divin de la nomination d'Ali : (as) sous l'ordre de Dieu

Aujourd'hui j'ai complété pour vous votre religion et j'ai accompli mon bienfait sur vous et » – 1
[j'agrée l'islam comme religion pour vous].[3]

En plus des savants et des exégètes chiites, certains rapporteurs de hadiths et exégètes sunnites citent des compagnons du prophète un certain nombre de hadiths qui montrent que .ce verset fut révélé le jour de Ghadir Khom après l'annonce de la succession du prophète

Khatib Bagdadi apporte une citation d'Abou Horeira un compagnon du prophète qui dit : « La récompense de 60 mois de jeûne sera prescrite à celui qui observera le jeûne le 18ème jour de Zîhajj car c'est le jour de Ghadir, le jour où le prophète souleva la main d'Ali ibn Abou Talib et dit : N'ai-je pas le droit et la priorité sur les croyants ? Oui répondit l'assemblée. Quiconque donc je suis le maître Ali que voici est son maître. Oumar ibn Khatab dit (à l'imam Ali) : « mes félicitations Ali : tu es devenu mon maître et le maître de tous les croyants. Ce verset descendit ensuite : « Aujourd'hui j'ai complété votre religion et j'ai accompli mon bienfait sur vous et j'agrée l'islam comme religion pour vous »[4]. Ce hadith a aussi été rapporté par Hakim Haskani Hanafi, ibn Asâkir Damashqi, Khorazmi, ibn Magâzili, Sabt ibn Jawzi Hanafi et Ibrahim

Un hadith authentique avec un même contenu a été rapporté par Abou Sa'ed Khadari un autre compagnon du prophète. Il déclare : « Le messager de Dieu a exhorté les gens à suivre Ali comme guide et il leva haut son bras ». Ils ne s'étaient pas encore séparés que ce verset fut révélé « j'ai parachevé pour votre religion ... » Le Messager de Dieu ajouta après cela : « Gloire à Dieu avec le parachèvement de la religion l'accomplissement du bienfait et l'agreement de Dieu par rapport à ma mission et la succession d'Ali après moi »[6]Comme nous l'avons constaté, le hadith d'Abou Horeira et d'Abou Sa' éd montre clairement que le verset de l'accomplissement de la religion fut révélé à Ghadir à propos de l'imamat et la succession d'Ali

« Ô Messager ! Transmets ce qui t'as été révélé de la part de ton seigneur. Si tu ne le fais » – 2
[pas, tu n'auras pas transmis intégralement son message »][7]

Les chiites et les sunnites ont rapporté des hadiths qui appuient que ce verset a été révélé le
jour de Ghadir au sujet de la succession d'Ali.[8]

Certes Allah est votre guide ainsi que son prophète et ceux (parmi les croyants) qui prient » – 3
et font la charité en plein génuflexion »[9] Selon un hadith authentique des chiites, ce verset fut révélé en l'honneur de l'imam Ali. Les sunnites aussi ont beaucoup de hadith rapportés à ce sujet.[10] Surtout que nul ne peut considérer le terme « Wali » dans ce verset comme « ami et assistant » car l'amitié et l'assistance concernent tous les musulmans et ceux qui font l'aumône en état de génuflexion

Joint aux hadiths du prophète « quiconque je fus le maître Ali est son maître ». Les versets coraniques suivants laissent comprendre clairement que la place de l'imamat et la succession du prophète est une décision divine au dessus d'une simple autorité administrative sur terre.[11]

SENS DE LA DECLARATION DE L'IMAM ALI : « Laissez-moi et tranquille et cherchez
« quelqu'un d'autre

Quoique la légitimité de l'imamat s'acquière par désignation divine, rappelons que son effectivité et son approbation repose sur l'allégeance et l'acceptation du peuple. L'imam Ali évoque dans ce discours (Dont vous n'avez cité qu'un petit segment de la première partie) que les conditions de l'effectivité et l'approbation ne sont pas encore complètement réunies et il existe des obstacles

En exposant la situation, il veut obtenir confirmation et demander au peuple de dégager les obstacles, une manière de bien le préparer au système de gestion qu'il va instaurer et de balayer tout prétexte sans offrir aucune raison aux opposants de profiter d'une quelconque faille pour dire quoique ce soit

En effet il déclare dans la phrase suivante : « car nous nous dirigeons droit vers des événements complexes à multiples facettes et pleins de troubles. Une situation qui fera en sorte que les âmes et des esprits ne restent loyaux envers cette allégeance et cet engagement. Des événements qui de leurs nuages couvriront la vérité et rendront la distinction du droit chemin difficile. Sachez que si je répond à votre appel, j'agirais avec vous selon ce que je [connais sans faire attention aux propos ou aux blâmes de tel. [12

Ibn Abi Hadid (un savant sunnite) affirme dans le commentaire de Nahjul balaghah : « les imamites disent à propos de cette déclaration : ce sont les mêmes personnes qui avaient donné allégeance aux califes précédents qui vinrent pour donner allégeance à Ali. Ousmane ne leurs avait pas accordé les droits et les priviléges auxquels ils s'attendaient. Car les omeyades avaient tout dilapidé au temps d'Ousmane. Donc après l'assassinat d'Ousmane, ils dirent à Ali nous te donnons allégeance à condition que tu appliques sur nous le système de gestion mise en place par Aboubak et Oumar, car ils ne voulaient pas les biens pour eux-mêmes et leurs

familles. C'est pour cela qu'ils ont voulu donner l'allégeance à Ali. Pourvu qu'il accepte leurs distribuer les biens de la trésorerie publique comme le faisaient Aboubak et Oumar. Ce qu'Ali refusa en leur suggérant de donner l'allégeance à quelqu'un d'autre qui acceptera suivre le système de gestion instantané par les deux premiers califes. [13] Ibn Abi Hadid mentionne aussi dans une autre partie de son commentaire citant les imamites : « Ali ne remet pas en cause son mérite pour ce poste. Il avait juste horreur du désordre. Or Aboubakr affirme quelque [part qu'il n'est pas le meilleur et qu'il ne convient pas à ce poste ». [14]

Allamah Majlisi affirme aussi au sujet de la déclaration de l'imam Ali : « Quiconque médite bien sur chaque partie de ce discours comprendra sa vraie signification. En effet, l'imam rappelle dans la suite que les choses susceptibles d'ébranler les esprits et brouiller le droit chemin s'annoncent. Donc c'est à cause des obstacles que l'imam n'a pas répondu favorablement, pas [parce qu'il n'a pas été désigné imam ou parce qu'il n'avait pas de mérite pour ce poste. [15]

Il affirme dans l'explication de ce hadith : ce discours s'adresse à ceux qui voulaient que l'imam Ali les place en tête dans l'octroi des biens et des prestiges. Raison pour laquelle ils voulaient que l'imam Ali accepte de prendre le pouvoir. Voilà pourquoi Talha et Zoubeir rompirent leur allégeance au deuxième jour. Ils reprochaient le fait qu'Ali prenait les gens au même pied d'égalité. Il en est de même pour Abdallah Ibn Oumar, Sa'd ibn Aaas, Marwan et leurs semblables qui n'étaient pas d'accord par rapport à ce qu'on leur avait distribué. C'est en répondant à ces personnes que l'imam déclare « Laissez-moi tranquille et cherchez quelqu'un d'autre » car il voulait leurs faire savoir qu'ils connaîtront des situations diverses qui leurs feront perdre patience. Il leur faisait savoir que leurs vœux ne seront pas exaucés après avoir [donné l'allégeance et qu'il ne fera pas attention aux moindres reproches. [16]

En plus de ce qui a été établi, des discours d'imam Ali (as) rapportés dans Nahjul balaghha sont d'autres éléments qui appuient la position des chiites. Il démontre clairement dans ces propos : que le califat est son droit. Voici quelques exemples de ces propos

nul ne peut être comparé à la famille du messager. Ceux qui profitent de la guidance de la » famille du prophète ne seront jamais égaux à elle. La famille du prophète constitue le fondement de la religion et les piliers de la certitude. Ceux qui se sont précipités avant eux doivent retourner à leur niveau. Ceux qui sont en retard doivent les rattraper. Car les caractéristiques de la Waliya leur sont exclusives Le testament du prophète par rapport au khalifat des musulmans et au patrimoine du messager. A présent que vous m'avez confié le califat, vous l'avez en fait remis à qui de droit, vous l'avez ramené à la place par rapport à

[laquelle elle s'était éloignée.[17]

L'imam prouve très bien dans ses propos que le califat qui jusqu'ici n'avait pas retrouvé sa place est son droit. En lui confiant le califat, on le remettait à sa place

Il est écrit dans un autre passage de Nahjul balagha : « Quelqu'un dit ceci le jour de consultation : le fils d'Abou Talib est assoiffé du califat. Je lui répondis : En plus du fait que vous êtes plus éloigné du prophète vous êtes le plus assoiffé du califat. Je ne réclame que ce qui me revient de droit, un droit entre lequel vous vous interposés en adressant vers moi la

[main du refus.[18]

Dans une autre partie du même discours on peut lire : « Seigneur je me plains auprès de toi les Qorayshites et tous ceux qui les ont aidé. Car les Qorayshites ont rompu mes liens de parenté, et chosifié ma position et mon statut. Ils ce sont donnés la main pour ignorer mon droit au

[califat, un droit qui me revient seul.[19]

Les éléments ci-dessus et d'autres figurant dans Nahjul balagha et d'autres premières sources de référence de la communauté islamique montrent clairement qu'Ali reconnaissait le califat comme son droit absolu. La conviction des chiites au califat comme droit absolu de l'imam Ali tire son origine du coran les multiples traditions du Noble Prophète et les propos d'Ali lui-même. Cependant la réticence d'Ali à accepter le califat après Ousmane se justifie par des raisons particulières que nous avons évoquées

Sirat ul Ibn Hisham, vol 2, page 66, Bidaya wa nihaya, Ibn Kathir, vol 3, page 139; Kitab - [1]
Siqât d'Ibn Habban, vol 1 page 89 – 90 ; Sirat ul Halabiya, Ali Ibn Borhânu Dine Halabi, vol 2,
; page 3 ; HAyat ul Sahaba, Mohammad Ibn Youssouf Kandhalavi, vol 1, page 69

Initiation aux fondements de la religion, Mohammad Taqi Misbah YAzdi, vol 2, page 303 - [2]
(et 304 ; (avec de légères modifications

Sourate Ma'ida : 3 - [3]

Tarikhu BAgdadi, Khatib Bagdadi, vol 8, page 290. Notons que Khatib Baagdadi a cité ce - [4]
hadith à partir de deux chaines de transmission authentiques

Shawâhid ul Tanzil de Hakim Haskani, vol 1, page 200, Tarikh madaniyya damashq Ibn - [5]
Asaakir, vol 2 page 233, 234 et 237 ; Manaqib Kharazmi, page 135 ; Manaqib Ibn Maghazili,
page 19 ; TAzkirat ul Khawas de Sabt Ibn Jawzi, page 36 ; Fara'id ul Samtine de Joweni, vol 1,
; page 72

Shawâhid ul Tanzil de Hakim Haskani, vol 1, page 200 ; Manaqib ul Khawas, page 135 ; - [6]
Fara'id ul Samtine de Joweni, vol 1, page 72 ; Mahasib ul Ta'wil, Al Qasimi, vol 6, page 50

Sourate Ma'ida : 67 - [7]

Kafi, Koleiny, vol 1, page 289, Dourou mansour de Souyouti, vol 2, page 298 ; Shawâhid ul - [8]
Tanzil vol 1, page 249

Sourate Ma'ida : 55 - [9]

Shawâhid ul Tanzil de Hakim Haskani, vol 1, page 209 ; Al Kâshif de Mahmoud - [10]
Zamakhshari, vol 1, page 649 ; Dourou mansour de Souyouti, vol 2, page 293 ; Kafi, Koleiny, vol
1, page 289 hadith 4

Consulterz la question 321 (site 2707) sur les chiites et la succession après le prophète, - [11]

(caractéristiques des chiites, question 287 (site 2483

Nahjul balagha discours 92 - [12]

Shahru Nahjul balagha D'Ibn Abi Hadid, vol 7, page 34 - [13]

Shahru Nahjul balagha D'Ibn Abi Hadid, vol 1, page 72 - [14]

Behar ul anouar, Allamah Majlisi, vol 32, page 38 - [15]

Behar ul anouar, Allamah Majlisi, vol 32, page 36 - [16]

Nahjul balagha discours 2 - [17]

Nahjul balagha discours 172 - [18]

Nahjul balagha discours 172 - [19]